

équibreizh 2012

Les 09 et 10 juin 2012

L'Equibreizh se fête à **Saint Père-Marc-en-Poulet** Au Fort (manifestation organisée par l'AACIV)

Capitale de l'EQUIBREIZH le temps d'un week-end, Saint Père Marc-en-Poulet se prépare à accueillir 150 à 200 cavaliers et meneurs de toute la Bretagne, sans oublier ses voisins de Loire-Atlantique, Manche et Mayenne et de toute la France.

Après les rendez-vous de Brennilis et Guerlédan, c'est au tour des cavaliers d'ILLE-ET-VILAINE de préparer la fête en Côte d'Emeraude, site naturel exceptionnel. Tout un symbole...

A la découverte d'un circuit

Ce grand rassemblement de cavaliers et meneurs est l'occasion de célébrer une réalisation unique en France, à savoir un circuit équestre régional. L'Equibreizh est d'abord un itinéraire : à chacun de le parcourir à sa façon, de le faire vivre. Cet itinéraire a été dessiné pour faire le tour de la Bretagne et pour permettre aux cavaliers de randonner en boucles sur tout le territoire.

Après la visite du Finistère et des côtes d'Armor, les cavaliers pourront découvrir ou redécouvrir les paysages variés de la Côte d'Emeraude et de la Vallée de la Rance (marais, polders, moulins à marée).

Saint Père Marc-en-Poulet et son Fort : Haut lieu de l'Equibreizh

2 journées de fête

Le samedi 09 juin 2012

Accueil à partir de 8h sur le site où se dérouleront toutes les animations (clôture des formalités de contrôle à 10h). Ce sera le point de passage obligé de tout participant.

Dès leur arrivée et après contrôle des carnets, chaque cavalier recevra un dossier avec les détails de la manifestation et les possibilités de balades en boucles autour de Saint Père Marc-en-Poulet. Celui-ci comprendra notamment :

- le bracelet qui donnera l'accès gratuit au site et aux prestations prévues dans l'engagement,
- des documents sur la manifestation,
- une liste des adresses utiles et n° d'urgence pourra être consultée à l'accueil.

L'hébergement se fera en bivouac près des chevaux (prévoir son mode de couchage). Douches et sanitaires (en nombre limité) seront à votre disposition à proximité. La soirée se déroulera autour d'une animation musicale. Un repas festif et de saison sera proposé aux cavaliers.

Le forfait comprend les repas et boissons du samedi soir, le buffet du dimanche midi ainsi que le petit-déjeuner du dimanche matin, ils seront servis aux participants exclusivement sur présentation du bracelet. La restauration du samedi midi n'est pas assurée.

Cavaliers et meneurs auront la possibilité de chevaucher sur des boucles au choix (20-30-38 km) pour découvrir le Clos Poulet et la Baie du Mont St Michel. A leur retour, une soirée animée est au programme !

Le dimanche 10 juin 2012

Après le petit-déjeuner, les cavaliers et meneurs retrouveront leurs montures. Ils pourront apprécier le très beau site de la Vallée de la Rance, l'un des itinéraires qui leur aura été transmis. A leur retour, une restauration sur site les accueillera et un gala équestre « 100% amateur » agrémentera le début d'après-midi avant de clôturer la manifestation.

Chevaux

Les chevaux non vaccinés seront interdits de site.

L'hébergement des chevaux est prévu à l'attache en lignes de corde ou en paddocks (ceux-ci seront à la charge et sous la responsabilité des cavaliers). Aucun cheval entier ne sera admis sur le site.

L'alimentation des chevaux : foin fourni et arrivées d'eau sur le site (se munir de seaux et jerrican pour des raisons sanitaires).

Les prestations de maréchalerie seront à la charge du demandeur et devront être acquittées sur place par celui-ci.

Inscription

Les bulletins d'inscription et les renseignements sont à retirer auprès de l'AACIV (aaciv@wanadoo.fr). Tarifs :

- forfait cavalier : 60 €
- forfait accompagnateur : 45 €
- forfait cavalier (mineur) : 45 €

L'inscription comprend : l'animation musicale du samedi, le dîner du samedi soir, le petit-déjeuner du dimanche matin, l'apéro du samedi soir, le buffet du dimanche midi, l'accueil au site de Saint Père Marc-en-Poulet, l'accès aux sanitaires et aux douches, l'emplacement du bivouac, le foin, les cartes et les souvenirs de l'Equibreizh 2012.



L'EQUIBREIZH EST UNE MANIFESTATION ORGANISEE AVEC LE CONCOURS ET L'AIDE MATERIELLE
DU DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

REGLEMENT GENERAL

Expression de la liberté à cheval, l'EQUIBREIZH n'en nécessite pas moins de comporter un règlement destiné à préciser un certain nombre de points à caractère éthique, administratif, sanitaire ou autre, auxquels s'ajoutent d'indispensables règles de sécurité. La nécessité toujours plus grande d'avoir recours à des sponsors justifie par ailleurs la rédaction de documents contractuels appelés à définir les obligations réciproques des parties. Il en découle que la participation à l'EQUIBREIZH implique l'acceptation de son règlement et le respect de se conformer pleinement aux exigences qui en découlent.

1. L'EQUIBREIZH, opération d'animation de promotion et d'incitation au voyage à cheval, a pour but de manifester l'attachement des cavaliers et meneurs au Tourisme Equestre et de provoquer des rencontres entre participants venant de toute la Bretagne et de toute la France. Les boucles proposées aux cavaliers devront être accomplies sans esprit de compétition dans le plus grand respect du cheval, de l'environnement et du monde rural. Cette manifestation est organisée par l'AACIV et est ouverte à tous dans les conditions ci-après.
2. DEPARTS : les dates et lieux de départ sont laissés à l'initiative de chacun.
3. ACHEMINEMENTS : l'itinéraire est libre. La manifestation en elle-même débute le samedi matin après les formalités de contrôle.
4. CONTROLE D'ARRIVEE : après régularisation des formalités administratives, les participants recevront l'affectation de leur emplacement dans le cantonnement.
5. HEBERGEMENT CAVALIERS : Hébergement en camping sur le site de l'Equibreizh avec douches et sanitaires à proximité (les participants utilisant leurs vans ou camion pour y dormir sont assimilés aux campeurs)
6. CANTONNEMENT DES CHEVAUX ET DES PONEYS : aucun cheval entier ne sera admis sur le lieu de cantonnement.
Les chevaux et/ou poneys seront cantonnés dans un terrain clos de 2 manières :
 - soit en ligne d'attache
 - soit en paddock (individuel pour chaque participant)Dans ce dernier cas, des emplacements préétablis de 25 m² par cheval sont attribués selon l'ordre d'arrivée des réservations. Il appartiendra aux cavaliers de disposer de leur propre matériel et de monter leur paddock.
Les chevaux et/ou poneys demeureront sous la garde et la responsabilité de leurs cavaliers et meneurs qui assureront l'entretien du cantonnement et la surveillance de leur matériel. Pour des raisons de sécurité l'accès des véhicules au lieu de cantonnement sera réglementé dans la journée et interdit la nuit.
En cas d'arrivée le vendredi soir l'emplacement sera attribué par un bénévole mais l'AACIV décline toute responsabilité concernant le gardiennage du site ce jour-là.
7. APPROVISIONNEMENT DES CHEVAUX ET PONEYS : foin à disposition. Arrivées d'eau permettant de se fournir en eau pour les chevaux (pour des raisons sanitaires, prévoir son seau et éventuellement jerrican (éloignement) – merci de respecter cette mesure).
8. MESURES SANITAIRES : les chevaux devront obligatoirement :
 - provenir d'une écurie indemne depuis au moins 30 jours de toute maladie contagieuse de l'espèce équine
 - être identifiés individuellement
 - ne présenter aucun signe clinique de maladie
 - avoir été vacciné contre la grippe équine (2 interventions) depuis plus de 2 mois à compter de la première injection, et moins d'un an (vaccination antitétanique vivement conseillée).
 - Etre en règle avec toutes les exigences sanitaires du département.
9. ASSURANCES : tous les cavaliers devront être licenciés (année en cours) ou assurés.
10. SECURITE-COMPORTEMENT : à tout moment, si les nécessités de sécurité l'imposent, les organisateurs pourront interdire tout ou partie des activités et manifestations à une équipe ou à des cavaliers dont le comportement ou les compétences pourraient créer un danger objectif. La même procédure pourra être appliquée dans le cas de comportement qui porterait atteinte à la bonne renommée de l'Equibreizh.
11. ENGAGEMENTS : les engagements devront être adressés au Comité d'Organisation avant la date limite précisée sur les bulletins d'inscription sous peine de nullité.
12. ANNULATION : en cas d'annulation de la manifestation, les droits d'engagements seraient remboursés. Il ne pourra être prétendu à des dommages intérêts. En cas d'annulation pour raisons personnelles avant le 29/05/2012, 50% du remboursement sera remboursé ; au-delà de cette date pas de remboursement possible, les réservations de repas étant faites et les fonds avancés, l'AACIV ne pourra tenir compte d'éventuel certificat médical.
13. LE FAIT de participer à l'EQUIBREIZH implique l'acceptation du présent règlement, du règlement sanitaire et l'exploitation photographique de clichés pris à l'occasion de l'événement.

Comité d'Organisation de l'EQUIBREIZH
Association A Cheval en Ile-et-Vilaine

Maison des Sports – équitation
13 B avenue de cucillé 35 065 RENNES Cedex
02 99 85 66 21 / aaciv@wanadoo.fr / www.aaciv.com



Réservé aux organisateurs :

N° dossier :

FETE EQUIBREIZH à SAINT PERE MARC-EN-POULET les samedi 09 et dimanche 10 juin 2012

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à : AACIV Maison des Sports - équitation

13 bis avenue de cucillé 35 065 Rennes cedex (avant le 23/05/2012)

Cavalier	< 13 ans	N° SIRE	Ligne de corde	Paddock
Nom : Prénom : Ville : ① Courriel : N° licence ou RC avec n° police :				
Nom : Prénom : Ville : ① Courriel : N° licence ou RC avec n° police :				
Nom : Prénom : Ville : ① Courriel : N° licence ou RC avec n° police :				
Nom : Prénom : Ville : ① Courriel : N° licence ou RC avec n° police :				
TOTAL				

Date et signature :

Indiquer si vous arrivez le **vendredi soir 08 juin** (Accueil et formalités de contrôle dès 17h)

Indiquer si vous arrivez le **samedi matin 09 juin**

Nombre de personnes accompagnatrices (sans cheval) :

Itinéraire attelage :

Accès au site avec un camping-car :

RECAPITULATIF :

60 € x	forfait cavaliers (weekend)	=	€
45 € x	accompagnateurs (weekend)	=	€
45 € x	cavalier de - de 13 ans (weekend)	=	€
20 € x	repas supplémentaire (samedi soir)	=	€
13 € x	repas supplémentaire (dimanche midi)	=	€
05 € x	journée seule de randonnée (samedi)	=	€
05 € x	½ journée seule de randonnée (dimanche)	=	€
	Total	=	€

Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'A.A.C.I.V.

Par le présent bulletin d'inscription,

- ✓ j'autorise la publication des photos prises lors de la manifestation et sur lesquelles je serai présent ;
- ✓ je m'engage à ne pas me comporter comme un « yaca râleur » et à respecter le travail des bénévoles grâce à qui cet événement a pu voir le jour.
- ✓ j'atteste sur l'honneur que mon cheval est exempt de toute maladie contagieuse et qu'il est correctement vacciné contre la grippe équine.

Attention : seuls les bulletins accompagnés du règlement complet seront pris en compte.
Aucune inscription ne sera enregistrée sur place.

Date et signature :

REGLEMENT SANITAIRE

Un arrêté préfectoral relatif aux conditions sanitaires pour les rassemblements d'animaux domestiques dans le département d'Ille-et-Vilaine stipule, entre autre, l'obligation de :

- ❖ Vérifier l'identification des chevaux
- ❖ Vérifier les documents d'accompagnement à l'arrivée des animaux
- ❖ Assurer la surveillance sanitaire des animaux
- ❖ Vérifier le respect de la réglementation relative à la protection animale

Les animaux doivent :

- ❖ Provenir d'une exploitation indemne depuis au moins 30 jours de toute maladie contagieuse et ne peut présenter aucun signe clinique de maladie.
- ❖ Etre vacciné contre la grippe équine (2 interventions) depuis plus de 2 mois et moins d'un an.

La vaccination antitétanique est vivement conseillée.

En vertu de quoi les organisateurs de l'Equibreizh seront obligés de **refuser tous les chevaux qui ne satisferont pas à ces obligations préfectorales.**

Une mise en quarantaine des chevaux non vaccinés ou suspects de maladie contagieuse sera proposée, en dehors de l'enceinte de l'Equibreizh, et aux frais des propriétaires négligents.

Attention : les cavaliers ne présentant pas à l'arrivée le carnet signalétique de leurs chevaux (muni des vignettes de vaccination en cours de validité) ne pourront pas accéder au site.

Cette mesure entraîne obligatoirement l'impossibilité de participer aux animations et autres activités à cheval.
Aucune dérogation ne pourra être admise.

Date et signature :